



Rupture de contrat militaire

Par **bouitasse**, le **01/06/2009 à 10:25**

Bonjour,
Sous officier dans l'armée de terre depuis 5 ans j viens de signer un nouveau contrat de 6 ans (qui a pris effet en mai 2009) qui m'ammènera en 2015 à 11 ans
.rnCependant je souhaiterais resilier ce contrat car je ne supporte plus mon travail et j'ai perdu toute motivation.
rnMerci de m'aider car on trouve vraiment de tout et n'importequoi et je n'ose pas m'adresser a mon régiment
rnQuels sont les moyens pour casser ce contrat ? Quels sont mes droits (je sais qu'avec une promesse d'embauche ceci est possible dans le code du travail mais est-ce applicable aux militaires ?)
rnMerci de votre reponse